



## AGIR SPORT – PRINTEMPS 2018

### LA COMMUNE DE GERBEVILLER ET LES COMMUNES ADHERENTES

- Toutes les activités sont réservées aux **enfants de 6 révolus à 12 ans**.
- **Les activités ainsi que le transport sont entièrement gratuits.**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette session, nous vous rappelons que :

**Les enfants doivent se tenir correctement** pendant les trajets et les activités. En cas de détérioration de matériel, de comportements dangereux, de propos désobligeants envers les autres enfants ou les encadrants et de non-respect à l'article 8 du règlement Agir Sport, l'exclusion pourra être prononcée.

- **Les enfants ne sont pas accompagnés à la descente du bus** : l'accompagnement des enfants n'est assuré que lors du transport et des activités. **La commune se dégage de toute responsabilité en dehors du transport et des activités.**
- **Un seul nom d'activité doit apparaître par fiche d'inscription**, vous pouvez cependant inscrire plusieurs de vos enfants sur la même fiche s'ils participent à la même activité. Cette fiche est **à remettre obligatoirement** à la montée du bus.
- **Si vous n'avez pas assez de bulletins d'inscription, vous pouvez en imprimer** via le site internet de la commune de Gerbeviller: [www.gerbeviller.fr](http://www.gerbeviller.fr), en retirer dans votre mairie ou en demander à l'accompagnateur du bus.
- **Tout enfant ayant effectué le trajet aller en bus devra obligatoirement revenir en bus, et de même aucun enfant ne sera autorisé à revenir en bus s'il ne l'a pas pris au départ.**



**Pour tous les enfants :**

- **Des fiches cartonnées de transport** seront distribuées dans le bus. Elles seront à compléter et à remettre impérativement à l'accompagnateur lors de la deuxième journée de participation.
- **Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive ou une copie de licence sportive sera exigé pour la première session.

### INFORMATIONS IMPORTANTES !

- **Activité RANDONNEE** : tenue adaptée à la randonnée exigée
- **Activité FOOTBALL** : les chaussures à crampons sont interdites
- **Activité PISCINE** : short de bain interdit
- **Activité KAYAK** : Obligation pour les enfants de savoir nager ; vêtements de rechange indispensables